



LE PROJET LEONARDO EUROPLASTIC

Au cours de l'année 2002, sous l'impulsion de la fédération française de plasturgie et du ministère de l'éducation nationale, European Plastics Converters EuPC lance une grande enquête au niveau européen sur la formation en plasturgie

Les questions :

- Quels secteurs économiques sont intéressés ?
- Quels sont les besoins de ces secteurs économiques ?
- Quels niveaux de qualification sont concernés ?
- Quel est le niveau souhaité pour la formation ?
- Quelles sont les techniques à prendre en considération ?

Les résultats de cette enquête sont présentés au cours de la première conférence européenne sur la formation organisée par EuPC à l'occasion des assises françaises de la plasturgie au CNIT à Paris les 15 et 16 octobre 2002.

Cette conférence constitue la première base de réflexion sur une formation en plasturgie au niveau européen : c'est le point de départ du projet EuroPlastic.

Le projet Leonardo EuroPlastic s'appuie sur les réflexions ouvertes dans le cadre du programme européen Professionnalisation Durable et sur les propositions d'un groupe de travail préparatoire mis en place par la fédération française de la plasturgie, European Plastic Converter et le ministère français de l'éducation nationale auxquels se sont joints rapidement la Belgique, l'Italie et la Grèce, puis la Pologne.

Le besoin de certifications « européennes » en plasturgie est devenu une préoccupation de l'ensemble des entreprises quelle que soit leur taille : toutes les entreprises de plasturgie connaissent aujourd'hui des difficultés de recrutement, et elles sont sensibles à la constitution d'un vivier européen de compétences. **Les besoins repérés concernent principalement le niveau technicien supérieur.**

Les objectifs du projet EuroPlastic sont :

- **la construction du diplôme « technicien supérieur des industries plastiques »**
- **la mise à la disposition des états européens d'une méthodologie de formation et de certification dans le domaine de la plasturgie**

Indépendamment des besoins identifiés et reconnus des entreprises, ce projet a pour ambition de renforcer les aptitudes innovantes des jeunes et des adultes en formation - esprit d'innovation technique, esprit d'ouverture et mobilité – afin de leur permettre d'aborder avec plus d'atouts et d'ambition les sauts technologiques auxquels procèdent aujourd'hui les entreprises de transformation des plastiques.

LE PROFIL DU TECHNICIEN SUPERIEUR DES INDUSTRIES PLASTIQUES

- le technicien supérieur des industries plastiques exerce principalement son activité dans les entreprises industrielles de plasturgie : dans les petites entreprises, il assure la coordination et la gestion de l'atelier de production ; dans les moyennes et les grandes entreprises, il est responsable et anime un îlot de production.
- il est associé et participe aux différentes phases de la production, depuis son organisation et son lancement jusqu'à son suivi.
- il maîtrise l'ensemble de la chaîne de production et de son environnement : il est garant de la « bonne pratique » des personnels et des équipements dans le respect des indicateurs de performance imposés par les conditions techniques et économiques de la production et le respect des mesures de prévention des risques industriels et de protection de l'environnement.
- il assure la gestion optimale de la production et de la qualité des produits fabriqués dans le respect du cahier des charges et des normes de production.
- il concourt à l'amélioration continue du procédé de fabrication : c'est un acteur important dans la résolution des problèmes liés à la production et sa contribution est déterminante dans la recherche des solutions.
- il contribue à maintenir le haut degré de performance de la chaîne de production.
- il participe aux échanges de l'entreprise et constitue un interlocuteur potentiel des clients de l'entreprise, capable de prendre en charge et de satisfaire leur demande.
- il est une force de propositions dans l'aventure du produit et dans l'organisation de la production : choix des matières, conformation des produits, modifications des outillages, amélioration des processus de production, respect de la qualité, respects des délais et des coûts.
- il participe à l'organisation de la production et à la gestion des projets. Il contribue à la prévention des risques professionnels, à la protection de l'environnement et à la sécurité des personnes et des équipements.
- ses connaissances industrielles s'appuient sur des savoirs scientifiques et technologiques associés étroitement à des savoirs pratiques.
- ses compétences en communication et ses qualités humaines lui permettent d'assurer le rôle d'animateur et de management capable d'entraîner les personnels de son équipe : valorisation des compétences, capacité à prévoir, gestion des hommes, échange de l'information, démarche de progrès, adaptation aux évolutions économiques et sociales.

Des connaissances plasturgistes solidement établies, une approche à la fois pratique et pragmatique des différentes étapes qui concourent à la production depuis le montage et le réglage des outillages jusqu'au management des hommes et une mobilité dans l'esprit et dans les faits sont les éléments qui conditionnent la place du technicien supérieur dans les entreprises européennes de plasturgie : **c'est un technicien et un manager opérationnel.**

LES ACTIVITES DU TECHNICIEN SUPERIEUR DES INDUSTRIES PLASTIQUES

A - MAITRISE DE LA PRODUCTION

1. organiser la production
2. conduire la production
3. gérer la production
4. assurer la qualité optimale de la production
5. maintenir la performance de la production

B - AMELIORATION DE LA PRODUCTION

1. analyser le cahier des charges du produit et proposer des modifications au client
2. participer et contribuer à la recherche de solutions performantes

3. proposer des solutions pour améliorer et optimiser la production
4. participer à l'organisation et à l'optimisation de l'îlot de production

C - PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

1. repérer et évaluer les risques et les nuisances
2. proposer des mesures de prévention et de protection
3. participer à la mise en œuvre des mesures de prévention et de protection
4. participer à la veille dans les domaines de la sécurité et de l'environnement

D – MANAGEMENT ET ANIMATION

1. donner du sens au travail : responsabiliser, former, organiser, superviser
2. participer à la gestion des hommes et valoriser les compétences

E - COMMUNICATION

1. maîtriser les techniques de la communication dans les relations de travail
2. maîtriser l'anglais international dans les relations de travail

LES DOCUMENTS QUI DECRIVENT LE DIPLÔME

- Le référentiel des activités décrit les **activités** et les **tâches** que sera appelé à exercer le titulaire du diplôme dans les premières années de sa vie professionnelle. Ces activités ne sont ni celles d'un débutant, ni celles d'un professionnel chevronné, mais le profil visé prend en compte la nécessaire période d'adaptation à l'emploi (de six à douze mois selon les entreprises). Elaboré principalement par des professionnels exerçant dans des entreprises différentes par la taille, l'organisation et le type de production ou de service, le référentiel des activités définit les **finalités professionnelles** du diplôme : il constitue le socle à partir duquel sont construits le référentiel des compétences et le référentiel d'évaluation.

- Le référentiel des compétences décrit les compétences professionnelles. Il précise les conditions dans lesquelles ces compétences sont exercées et observées et indique **les exigences professionnelles attendues** : à ce titre, il sert de référence pour l'établissement de formation : c'est un contrat d'objectifs entre les différents partenaires de la formation et de la certification, l'établissement de formation et l'entreprise d'une part, le formateur et le formé d'autre part.

Une compétence est définie comme une **capacité à agir dont les résultats – actions et comportements -, concrets, mesurables ou observables et transférables**, sont définis en fonction des exigences attendues par les entreprises et le marché du travail. La mise en œuvre des compétences professionnelles reposent sur l'utilisation de ressources de différents types : ces ressources peuvent être des moyens humains, des moyens matériels, des procédures, des informations et évidemment des savoirs et des savoirs faire.

- Le référentiel d'évaluation constitue avec la liste des compétences à évaluer et les exigences professionnelles qui s'y rapportent, complété du référentiel des activités et du référentiel des compétences, le socle commun à partir duquel sont construites l'évaluation et les bases de la certification.

L'élaboration du référentiel d'évaluation comprend trois étapes :

- le regroupement des compétences élémentaires qui conduit à la définition des capacités et du noyau des compétences à évaluer ;
- l'élaboration de la liste des savoirs associés ;
- la mise en relation entre les savoirs et les compétences professionnelles à évaluer.

LE DIPLÔME EUROPEEN – LA CERTIFICATION

La certification peut être définie comme **l'opération qui authentifie les compétences d'une personne par rapport au profil professionnel décrit dans le référentiel des activités.**

La certification intéresse à la fois les individus qui en bénéficient et les employeurs susceptibles de les recruter. Elle intéresse aussi le système de formation qui construit les savoirs et la collectivité tout entière,

pour laquelle un bon système de certification est une garantie de la qualité de la formation et de l'adaptation de la main d'œuvre aux besoins de l'économie. Enfin elle est aussi un outil de reconnaissance des acquis de l'expérience.

Une des finalités d'un « diplôme européen » est **la mise en place d'une certification commune à plusieurs pays européens** : tous les individus titulaires du diplôme sont dans tous les pays signataires de l'accord jugés sur les mêmes bases qui reconnaissent les capacités à exercer le métier ciblé par le diplôme conformément aux exigences définies par les professionnels. La capacité à exercer le métier est vérifiée compétence par compétence selon les indications données par le référentiel des compétences et le référentiel d'évaluation.

1) Le référentiel d'évaluation constitue avec la liste des compétences à évaluer et les exigences professionnelles qui s'y rapportent, complété du référentiel des activités et du référentiel des compétences, le socle commun à partir duquel est construite la certification : c'est la **partie commune du diplôme européen** élaborée par les pays engagés dans le projet européen.

2) Dans une seconde partie, sont assemblés les éléments réglementaires nécessaires à la certification et à sa mise en œuvre par chaque pays et/ou pour chaque système de formation : horaires d'enseignement, stages, périodes de formation en entreprise, certification, règlement d'examen, modalités de délivrance du diplôme... L'ensemble de ces derniers éléments est rassemblé dans la **partie subsidiaire du diplôme européen**.

Compte tenu de la diversification des modes d'accès aux titres et aux diplômes entre les pays et parfois même au sein de chaque pays, il est souhaitable que les objectifs de certification d'un diplôme européen soient communs à l'ensemble des pays qui feront usage de ces diplômes quelle que soit la voie d'obtention de ce diplôme : formation initiale, formation par apprentissage, formation continue ou validation des acquis d'expérience. Par contre, si ces objectifs sont communs à l'ensemble des pays, la manière de les atteindre et les modalités pratiques de la certification relèvent du principe de subsidiarité. Si les objectifs sont communs à l'ensemble des pays, par contre la manière de les atteindre et les modalités pratiques de la certification relèvent du **principe de subsidiarité**.

Ce nouveau diplôme constitue le premier projet de construction d'un diplôme commun dans le domaine des sciences et techniques industrielles. Le diplôme final est construit afin de rentrer dans le champ d'application de l'European Credit Transfer System (ECTS) et de l'European Credit in Vocational Education and Training (ECVET). Il a été élaboré pour répondre aux besoins des industries de la plasturgie, mais sa construction permet de repérer à la fois les connaissances liées au « matériau plastique » et les spécificités liées à l'exercice du métier afin de pouvoir étendre facilement ce type de curriculum à d'autres industries de production.

LE PASSEPORT EUROPLASTIC

Les étudiants ayant satisfait aux conditions de réussite de l'examen peuvent développer leur expérience professionnelle par un stage industriel de longue durée (12 à 16 semaines pour bénéficier des bourses régionales) dans une entreprise européenne de plasturgie ou dans un secteur industriel lié à la plasturgie (intégrés, électricité, emballage, jouets...) située dans un autre pays que leur pays d'origine. Ce stage a lieu soit dans le prolongement de la scolarité pour les étudiants souhaitant une insertion professionnelle rapide, soit après la licence professionnelle pour les étudiants prolongeant leurs études.

L'établissement de formation et la fédération nationale de plasturgie en liaison avec l'European Plastics Converter EuPC accompagne l'étudiant dans la recherche et la mise en place du stage (réseau européen des entreprises de plasturgie, réseau européen des centres de formation de plasturgie ...). Des bourses en provenance des collectivités locales, de la profession ou l'obtention de prêt à taux préférentiel sont à rechercher et à développer pour faciliter la mobilité de tous les étudiants en Europe.

A l'issue de ce stage, la formation EuroPlastic est validée par European Plastics Converter qui délivre à l'étudiant le **passoport EuroPlastic** résumant l'ensemble du parcours de formation suivi par l'étudiant au cours des deux années de formation. Le Passeport EuroPlastic s'insère dans le Portfolio EuroPass où il constitue l'aspect professionnel lié aux industries plastiques.

L'ensemble des documents relatifs au diplôme EuroPlastic sont disponibles sur le site Internet anglais/français www.europlastic.org.